

Rythmes scolaires: la réforme a été bénéfique pour les travailleuses (étude)

Paris, 5 avr. 2017 (AFP) -

La réforme des rythmes scolaires de 2013 a permis aux mères de "mieux répartir leur temps de travail", en leur permettant de davantage travailler le mercredi, selon une étude de l'Institut des politiques publiques (IPP) publiée mercredi.

Lancée en 2013, la réforme a marqué le retour à la semaine de 4,5 jours en primaire, avec des cours le mercredi matin. Ce rythme avait été abandonné en 2008 par la droite.

Au-delà de l'impact sur l'apprentissage, les deux auteures de l'étude se sont intéressées à ce qui constitue, selon elles, "une petite révolution dans l'organisation des temps sociaux", essentiellement des femmes.

Si la réforme n'a pas eu d'impact sur le temps de travail des femmes, elle leur "a permis de mieux répartir leur temps de travail dans la semaine", "de manière plus homogène", selon l'étude.

Avant 2013, "plus de 40% des mères dont le plus jeune enfant était en âge d'aller à l'école élémentaire ne travaillaient pas le mercredi", "soit 20 points de plus que pour les pères", écrivent les auteures. Après 2013, la réforme "a entraîné une augmentation de la proportion de femmes travaillant le mercredi, réduisant de 15% l'écart de participation entre les femmes et les hommes ce jour de la semaine".

Ce sont les "cadres" et les "professions libérales" qui "ont le plus augmenté leur temps de travail le mercredi", révèle l'étude.

La situation avant la réforme était révélatrice, selon les auteures, de la "persistance des normes de genre selon lesquelles les femmes doivent, plus que les hommes, adapter leur activité professionnelle à la présence des enfants".

Elle témoignait aussi d'une deuxième "inégalité", "entre femmes diplômées et non diplômées". Les femmes diplômées du supérieur travaillaient moins le mercredi (41%) que les non-diplômées (45%), alors même que les premières travaillaient plus en moyenne (36 heures contre 33).

Mais "cette demande de flexibilité horaire peut, à long terme, s'avérer un choix coûteux pour les femmes diplômées", car dans certaines professions, elles peuvent s'en trouver "pénalisées non seulement du point de vue de (leur) salaire, mais également en termes de progression de carrière".

jah/db/it

Afp le 05 avr. 17 à 12 27.